

**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

**Rapport
annuel
de gestion**

2007-2008

Québec 

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

**Rapport annuel
de gestion**
2007-2008



Québec 

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-54504-0 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-54505-7 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2008

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur François Gendron
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2007-2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

MICHELLE COURCHESNE

Québec, décembre 2008

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2007-2008 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport annuel de gestion décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2011 de la Commission et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2007-2008. Enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2008, conformément à sa loi constitutive.

Outre les travaux reliés à l'évaluation des documents officiels que les collèges doivent lui soumettre pour évaluation – plans stratégiques, plans de réussite, politiques institutionnelles – et à celle des suites données par les collèges à ses évaluations antérieures, la Commission a consacré une grande partie de ses activités à trois éléments majeurs du système d'assurance qualité des collèges qui retiendront également son attention au cours des prochaines années. La Commission a commencé les visites d'établissements (21/100) dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, opération qui lui permettra de vérifier la qualité de l'évaluation des apprentissages et par conséquent, la crédibilité des diplômes et des attestations décernées. Les deux autres dossiers dont elle a amorcé les travaux durant l'année touchent l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et celle de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Enfin, la Commission a complété l'évaluation de programme commencée en 2005 et elle rendra public un rapport synthèse à l'automne 2008.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que la soixantaine d'experts externes qui ont participé bénévolement aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', with a stylized, flowing script.

Nicole Lafleur

Québec, décembre 2008

Table des matières

<i>Déclaration de la présidente de la Commission</i>	11
Chapitre 1 La Commission	13
Mission et valeurs	13
Approche privilégiée	13
Mandat	14
Composition et structure organisationnelle	14
Comités consultatifs	15
Experts externes	15
Processus d'évaluation	16
Plan stratégique 2007-2011	17
Chapitre 2 Résultats 2007-2008 au regard du plan stratégique 2007-2011 ..	19
<i>Première orientation</i>	
Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité	19
Les opérations d'évaluation de la Commission	20
L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes	20
L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages	21
L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés	21
L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps	22
<i>Deuxième orientation</i>	
S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial	24
L'impact des travaux de la Commission sur les collèges	24
Une relance faite auprès de tous les collèges ayant des suites à donner	25
Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle	25

	<i>Troisième orientation</i>	
	Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance	27
	Le témoignage de la Commission auprès de ses publics cibles	27
	<i>Quatrième orientation</i>	
	Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation	28
	L'accompagnement des collèges	28
<i>Chapitre 3</i>	Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2007-2008	31
	Évaluation de programme - Opération 2005	31
	Les suites données aux évaluations de la Commission	32
	Plans stratégiques des cégeps incluant les plans de réussite	34
	Plans de réussite des collèges privés subventionnés	35
	Politiques institutionnelles et suites données à l'évaluation de leur application	35
	La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)	36
	Les suites à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)	36
	La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)	36
<i>Chapitre 4</i>	Ressources de la Commission au 31 mars 2008	39
	Les ressources humaines	39
	Les ressources financières	41
	Les ressources informationnelles	42
<i>Chapitre 5</i>	Exigences législatives et gouvernementales	43
	Rapport d'activités	43
	Réunions de la Commission	43
	Publications	43
	Communications	43
	Relations avec divers organismes	44
	Politique linguistique	44
	Protection des renseignements personnels et accès à l'information	44
	Déclaration de services au citoyen	45
	Recommandations du Vérificateur général du Québec	45
	Éthique et déontologie	45

ANNEXES

ANNEXE I	
Organigramme au 31 mars 2008	49
ANNEXE II	
Comités consultatifs et experts externes	50
ANNEXE III	
Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2007-2008	54
ANNEXE IV	
Évaluations en cours au 30 juin 2008	56
ANNEXE V	
Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2008	58
ANNEXE VI	
Opérations complétées au 30 juin 2008	64
ANNEXE VII	
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2008	66
ANNEXE VIII	
Publications de la Commission depuis 1993	70
ANNEXE IX	
Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	72

Déclaration de la présidente de la Commission

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2007-2008 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2008.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', written in a cursive style.

Nicole Lafleur

Québec, le 18 décembre 2008

Chapitre 1

La Commission

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collègues, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collègues et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collègues de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

Mandat

En vertu de la loi (L.R.Q., chapitre C-32.2), la Commission a le mandat d'évaluer :

Pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales¹ :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :

- la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien; dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il s'agit de M^{me} Nicole Lafleur, présidente, et de MM. John Keyes, Michel Lauzière et Gilles Levesque. Vingt-trois personnes (effectif permanent autorisé) secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'Annexe I.

1. En date du présent rapport, cela représente 101 établissements : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 27 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.

Comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement².

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé d'un commissaire qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, d'un guide et d'instruments qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation – parfois, de certains documents officiels tels les plans stratégiques des cégeps – de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

Experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements³.

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et par la suite, sur le jugement d'ensemble.

2. L'Annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2007-2008, page 50.

3. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2007-2008 se retrouve à l'Annexe II, page 52.

Processus d'évaluation

Une approche basée sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Basé sur l'autoévaluation réalisée par les établissements, ce processus est suivi lorsqu'elle évalue les programmes d'études, l'application des politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ou encore, lorsqu'elle procède à l'évaluation institutionnelle des établissements.

Dans un premier temps, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Au besoin, elle produit à leur intention un cadre d'analyse ou un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter. Elle offre également des séances d'information aux responsables de l'évaluation dans les collèges.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes, par exemple : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite une version préliminaire du rapport dans lequel elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. À la réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport définitif qu'elle transmet au collège concerné et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Commission rend publics, comme le lui prescrit sa loi constitutive, tous ses rapports d'évaluation qu'elle dépose dans son site Internet.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble.

À chaque fois que la Commission constate des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de combler les lacunes observées.

L'évaluation des politiques et plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux politiques et aux plans que les collèges lui transmettent pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques des cégeps.

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle, la Commission examine d'abord le contenu de la politique et, par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle

contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Elle s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programme ou d'opérations spécifiques élaborées à cette fin.

L'évaluation du plan de réussite des collèges privés subventionnés est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges. Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que les plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine d'abord l'efficacité potentielle du plan. Elle se prononce ensuite sur son efficacité réelle lors d'une opération spécifique.

Enfin, en évaluant le plan stratégique d'un cégep, la Commission vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan incluant, comme il en est fait mention plus haut, celle du plan de réussite. La Commission se prononce sur l'efficacité réelle des deux plans lors d'une opération spécifique.

Plan stratégique 2007-2011

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déposé à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2007-2011 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, le 13 mai 2008.

Ce plan stratégique est le résultat d'une vaste réflexion collective à laquelle ont participé, de façon exceptionnelle, les collèges (directions, personnel, étudiants), les partenaires du monde de l'éducation, les experts ainsi que les membres des comités consultatifs ayant collaboré aux travaux de la Commission et enfin, le personnel de la Commission.

Le plan réaffirme la mission, la vision et les valeurs de la Commission. Les quatre orientations qui en constituent le cœur font écho aux préoccupations des établissements collégiaux et s'inscrivent dans les tendances de l'évaluation en enseignement supérieur : poursuivre l'évaluation de l'efficacité des composantes du système d'assurance qualité mis en place par chaque établissement; s'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial; témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance; contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation. Depuis juin 2007, ces orientations ont guidé les travaux de la Commission et il en sera de même jusqu'en 2011.

Le tableau suivant présente une synthèse du plan stratégique 2007-2011 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. L'ensemble du plan peut être consulté sur le site Internet de la Commission (www.ceec.gouv.qc.ca).

Tableau schématique — Plan stratégique 2007-2011

Mission				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement de cette qualité.				
Vision				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est reconnue pour sa contribution spécifique au développement de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de la formation offerte dans les établissements d'enseignement collégial.				
Enjeux	L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.	Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.	La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence.	La qualité des évaluations menées par les collèges.
Orientation	Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité.	S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial.	Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance.	Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation.
Axes d'intervention et objectifs	Les opérations d'évaluation de la Commission - D'ici à la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes. - Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation (politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et d'évaluation des apprentissages, plan de réussite, plan stratégique). - Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue La veille stratégique - Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international.	L'impact des travaux de la Commission sur les collèges - Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant. - Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle. L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial - S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses.	La connaissance du mandat de la Commission - S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission. La connaissance des travaux de la Commission - S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission dans les établissements et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations.	L'accompagnement des collèges Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.

Chapitre 2

Résultats 2007-2008⁴ au regard du plan stratégique 2007-2011

Première orientation

Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité

Tableau synthèse

Enjeu L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité			
Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Résultats 2007-2008
Les opérations d'évaluation de la Commission	D'ici la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes (PIEP) Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurances qualité prévues à la réglementation	Nombre d'établissements ayant adopté une PIEP évaluée par la Commission Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (réception des rapports d'autoévaluation prévue en juin 2007) Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des 22 collèges privés subventionnés (réception des rapports d'autoévaluation prévue au printemps 2009) Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des 48 cégeps, incluant leur plan de réussite (réception des rapports d'autoévaluation prévue à la fin de l'année 2010)	Travaux préparatoires en cours Élaboration des divers outils d'analyse Formation d'une centaine d'experts 21 visites d'établissements 74 rapports d'autoévaluation reçus Élaboration et diffusion d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse Élaboration et diffusion d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse Séances d'information (2) à l'intention des cégeps

4. Contrairement au chapitre 4 où les résultats sur les ressources se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa loi (1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008).

Les opérations d'évaluation de la Commission

Les opérations d'évaluation visées par le plan stratégique 2007-2011 de la Commission touchent les différents mécanismes internes d'assurance qualité développés par les collèges pour assurer la qualité de la formation qu'ils offrent. Concrètement, il s'agit des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements qui, au printemps 2007, n'avaient pas encore adopté une telle politique, de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de tous les collèges, de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés et de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps, lesquels incluent le plan de réussite.

Au cours de l'année, la Commission a réalisé des évaluations autres que celles prévues dans sa planification stratégique. Ces travaux ont porté sur l'évaluation de politiques révisées (apprentissage et programmes), sur l'évaluation de plans stratégiques et de plans de réussite ainsi que sur l'opération en évaluation de programme amorcée dans les collèges en 2005. Les résultats relatifs à ces travaux sont présentés dans le chapitre consacré au rapport annuel d'activités (Chapitre 3, page 31).

L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes constitue l'un des premiers mécanismes internes prévus par le législateur pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Composante essentielle du système d'assurance qualité de chaque collège, cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner.

En vertu de l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque collège doit se doter d'une telle politique et la transmettre à la Commission pour évaluation. Lors de l'élaboration du plan stratégique de la Commission en 2007, dix-huit établissements, dont seize privés non subventionnés, n'avaient pas encore répondu à cette exigence réglementaire. Depuis, un établissement privé non subventionné a cessé ses activités et un cégep a remis sa politique à la Commission.

Au cours de l'année, une équipe de travail interne a reçu le mandat d'adapter le cadre de référence sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études à la réalité des établissements privés non subventionnés qui, pour leur part, offrent uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). À la relecture du cadre de référence produit par la Commission en 1994, il s'est avéré nécessaire d'en actualiser le contenu en fonction de l'expertise développée depuis lors, autant par la Commission que par les collèges, en matière d'évaluation de programme. Devant ce constat, l'équipe de travail a concentré ses efforts sur la révision dudit cadre. L'adoption d'une nouvelle version du cadre de référence ainsi que son adaptation aux besoins particuliers des établissements privés non subventionnés sont prévues pour la prochaine année. La Commission transmettra alors ces documents aux collèges et ceux n'ayant pas encore déposé une première version de leur politique seront invités à le faire au cours de la prochaine année.

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Autre mécanisme interne d'assurance qualité prévu par le législateur pour assurer, cette fois-ci, la qualité de l'évaluation des apprentissages, la **politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages** est un document officiel dans lequel le collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et étudiantes et d'en témoigner. En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une telle politique et la transmettre à la Commission, laquelle a le mandat d'évaluer ces politiques – y compris les procédures de sanction des études – et leur application.

Dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages amorcée en 2005-2006 dans les collèges, la Commission évalue la conformité de l'application, par chaque collège, de sa politique en examinant plus particulièrement l'exercice des responsabilités ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Elle évalue l'efficacité de la politique, sous l'angle de l'atteinte des objectifs de la politique incluant ceux liés à la reconnaissance des acquis.

Au cours de l'année 2007-2008, la Commission a complété l'élaboration des divers outils et grilles d'analyse nécessaires à la préparation et à la réalisation de la visite des 100 établissements visés par cette opération. Elle a également tenu, à divers moments, huit journées de formation au cours desquelles elle a rejoint une centaine de personnes ayant accepté de participer, en tant qu'experts, à cette évaluation.

Durant l'année, la Commission a effectué 21 visites d'établissements, visites d'une durée de deux ou de trois jours, selon l'ampleur des activités du collège. Au 30 juin 2008, la Commission a reçu 74 rapports d'autoévaluation. Plus de la moitié des collèges (54) ont demandé à la Commission de reporter à une date ultérieure le dépôt de leur rapport initialement prévu pour le 22 juin 2007. La Commission a accédé à leur demande et les derniers rapports d'autoévaluation sont attendus au plus tard en juin 2009.

Enfin, les activités du comité consultatif mis sur pied pour assister la Commission dans les travaux liés à cette opération ont porté sur la validation des outils d'analyse et sur l'examen de la version préliminaire des treize premiers rapports d'évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Partie intégrante du système d'assurance qualité des collèges, le plan de réussite est un document officiel dans lequel chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants et étudiantes, et d'en témoigner.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés⁵ s'inscrit dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001⁶. Cette dernière opération lui permet ainsi de faire le suivi des plans de réussite et d'accompagner les collèges dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité et de la crédibilité de l'enseignement collégial.

La Commission évaluera l'efficacité des plans de réussite en faisant état de l'atteinte des objectifs et de l'élaboration du plan et en se prononçant sur les points forts ainsi que sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Elle évaluera également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser leur autoévaluation.

En 2007-2008, la Commission a élaboré et diffusé deux documents à l'intention des collèges privés subventionnés : le premier document présente les orientations retenues pour l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite et le second, le cadre d'analyse qui spécifie les attentes de la Commission et les éléments sur lesquels reposera son analyse des rapports d'autoévaluation que les collèges lui soumettront.

Les plans de réussite ne couvrent pas tous la même période et certains collèges en sont à la troisième génération de leur plan. Comme c'est le cas pour chacune des opérations qu'elle entreprend, la Commission souhaite que cette évaluation soit utile et profitable aux collèges. Pour ce faire, elle communiquera avec les 19 collèges visés⁷ à l'automne 2008 afin de déterminer, selon l'échéance de chaque plan et l'état d'avancement des travaux d'autoévaluation de chacun, le moment le plus approprié pour le dépôt de leur rapport. Initialement prévue pour le printemps 2009, la réception des rapports d'autoévaluation devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2010.

Le comité consultatif constitué par la Commission pour l'accompagner tout au long de cette opération a été consulté lors de l'élaboration du document d'orientation et du cadre d'analyse.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps

En décembre 2002, à l'instar des ministères, des organismes et des autres institutions publiques, le gouvernement obligeait les cégeps à se doter d'un autre mécanisme interne d'assurance qualité qui venait s'ajouter à ceux déjà existants. Ainsi, chaque cégep devait se doter – avant juillet 2004 – d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et intégrant leur plan de réussite⁸. Le plan stratégique est un document officiel dans lequel chaque cégep, en tenant compte de sa situation et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, présente l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En vertu de

5. Depuis juillet 2004, le plan de réussite des cégeps est inclus dans leur plan stratégique. L'efficacité de ces deux plans sera donc évaluée au même moment dans les cégeps.

6. Il s'agit des trois opérations suivantes : évaluation des plans de réussite en 2001-2002, analyse de la mise en œuvre de ces plans en 2002-2003 et examen, en 2003-2004, du bilan que chaque collège a fait de son plan de réussite. Il est à noter que les cégeps ont également été touchés par ces trois opérations.

7. Vingt-deux collèges étaient visés lors de l'adoption du plan stratégique de la Commission en juin 2007. L'un d'entre eux a fermé ses portes en juin 2008 et deux autres n'ont pas de plan de réussite.

8. Obligation inscrite dans la Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (Projet de loi n° 123, 2002, chapitre 50).

la loi, ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Le plan stratégique et le plan actualisé – lorsque des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs – doivent être transmis à la Commission pour évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps s'inscrit dans la continuité des travaux menés par la Commission depuis 2004, à savoir l'évaluation de la conformité des plans stratégiques à la loi et de leur efficacité potentielle, ainsi que la publication d'un premier rapport bilan en 2006. Cette nouvelle opération permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les cégeps dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques. Elle lui permet également de compléter son cycle de l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation.

La Commission évaluera l'efficacité des plans stratégiques, incluant le plan de réussite, en faisant état de l'atteinte des objectifs et de l'élaboration du plan et en se prononçant sur les points forts ainsi que sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique. La démarche d'évaluation étant laissée au choix de chaque cégep, la Commission évaluera également la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

Pour soutenir les cégeps dans leur démarche d'autoévaluation, la Commission a produit un document d'orientation et un cadre d'analyse précisant ses attentes et les éléments sur lesquels reposera son analyse. Élaborés avec l'aide du comité consultatif formé à l'automne 2007 pour assister la Commission dans les travaux relatifs à cette opération et à celle des plans de réussite, les deux documents élaborés à l'intention des cégeps ont été diffusés au début de l'année 2008.

Comme c'est le cas pour les plans de réussite des collèges privés subventionnés dont il est question au point précédent, les plans stratégiques des cégeps ne viennent pas tous à échéance au même moment. Pour que cette opération soit tout aussi utile et profitable aux 48 cégeps visés, la Commission a communiqué avec chacun d'entre eux afin de voir où ils en étaient rendus dans leur démarche et d'établir un échéancier réaliste qui prend en compte l'état d'avancement des travaux de chacun et l'échéance de leur plan. La réception des rapports d'autoévaluation devrait s'échelonner de l'été 2008 jusqu'à la fin de l'année 2010.

Enfin, la Commission a rejoint huit cégeps lors de deux séances d'information données en juin 2008. Ces rencontres – qui se poursuivront à l'automne – lui permettent de leur présenter le contexte de l'opération et de fournir des précisions sur les éléments du cadre d'analyse et sur ses attentes.

Deuxième orientation

S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial

Tableau synthèse

Enjeu Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial			
Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Résultats 2007-2008
L'impact des travaux de la Commission sur les collèges	Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle	Proportions des recommandations faites aux collèges lors des évaluations auxquelles des suites satisfaisantes ont été apportées dans les délais (<i>la seule évaluation correspondant à cet indicateur en 2007-2008 est l'Opération 2005 en évaluation de programme.</i>) Publication en 2011 d'un rapport portant sur les suites de l'évaluation institutionnelle	Relance auprès des 64 collèges ayant des suites à donner, peu importe l'opération observée (automne 2007) 13 des 23 rapports de suivi (56,5 %) résultant de l'Opération 2005 en évaluation de programme ont été transmis dans les délais requis, 6 ont été examinés et 2 répondent de façon satisfaisante aux suites attendues Aucune modification apportée au jugement initial de la Commission Relance à l'automne 2007 auprès de 52 collèges 13 rapports de suivi reçus – dont 8 après la relance –, 6 ont été examinés et 3 répondent de façon satisfaisante aux suites attendues Visite d'un collège 49 collèges ont encore des suites à donner

L'impact des travaux de la Commission sur les collèges

L'impact des évaluations de la Commission sur les collèges dépend en grande partie du réinvestissement des compétences développées en évaluation et du suivi qui est donné aux actions proposées au terme de chaque évaluation. En général, les collèges ont donné des suites adéquates aux recommandations formulées par la Commission lors de ses évaluations. Par exemple, près de 80 % des collèges ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation lors de l'une ou l'autre des évaluations de programme⁹ ont donné des suites appropriées et au 30 juin 2008, quatre de ces opérations étaient terminées pour tous les collèges visés¹⁰.

9. Huit opérations réalisées par la Commission depuis 1994 ont porté sur l'évaluation de programme.

10. Il s'agit des opérations suivantes : l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés et l'évaluation des programmes *Sciences humaines, Informatique et Techniques d'éducation en services de garde* (voir l'Annexe VI, p. 64).

Les suites à donner aux recommandations de la Commission font partie du processus d'évaluation¹¹ et les collèges ont habituellement un an pour apporter les modifications demandées. Afin de les inciter à déposer un rapport de suivi dans des délais raisonnables, la Commission portera, au cours des prochaines années, une attention particulière aux suites satisfaisantes données par les collèges selon l'échéance prévue et elle en tiendra compte dans une éventuelle révision du jugement initial. À ce moment-ci, une seule opération est touchée par cet objectif stratégique à savoir, *l'Opération 2005 en évaluation de programme*¹². Dans les autres cas, le délai est écoulé depuis longtemps, à l'exception de l'opération sur l'évaluation institutionnelle dont le suivi fera également l'objet d'une attention particulière de la part de la Commission au cours des prochaines années.

Une relance faite auprès de tous les collèges ayant des suites à donner

Au moment de mettre en œuvre son premier plan stratégique, la Commission a voulu avoir en main un portrait global de la situation – toutes opérations confondues – sur les suites à donner par les collèges à ses recommandations. Pour ce faire, elle a effectué, en octobre 2007, une relance auprès des 64 collèges qui étaient alors dans cette situation, ce qui représente 63,4 % des 101 collèges alors actifs. La Commission a remis à chacun d'entre eux un tableau synthèse des suites attendues en lui demandant de s'assurer de la justesse de l'information transmise et, le cas échéant, de lui faire part des ajustements à apporter au tableau en question.

Près de 70 % des rapports de suivi transmis à la Commission au cours de l'année (27/39) l'ont été après la relance faite auprès des collèges. Plus de la moitié des rapports (21/39) portaient sur *l'Opération 2005 en évaluation de programme* et 12 d'entre eux (57 %) ont été remis dans les délais requis. Au 30 juin 2008, la Commission a examiné six rapports transmis dans les délais requis et dans deux cas, elle a jugé que des suites satisfaisantes avaient été apportées. Cet examen ne l'a toutefois pas amenée à modifier son jugement initial.

Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle

L'évaluation institutionnelle réalisée auprès des collèges offrant le diplôme d'études collégiales avait pour objectif premier de les aider à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation. La portée d'un bon nombre des recommandations formulées lors de cette opération réalisée entre 2000 et 2004 rendait difficile pour les collèges de leur donner rapidement des suites appropriées. La Commission avait alors décidé que l'échéance d'un an ne s'appliquerait pas vu la nature des recommandations et l'ampleur du travail exigé pour remédier aux problèmes soulevés par plusieurs d'entre elles. Entre temps, les cégeps ont dû élaborer et adopter un plan stratégique, et dans plusieurs cas, les améliorations demandées dans le cadre de l'évaluation institutionnelle y ont trouvé écho. Dans sa planification stratégique 2007-2011, la Commission entend évaluer le suivi apporté à ces recommandations par l'ensemble des collèges et dans le cas particulier des cégeps, elle a convenu de profiter de l'évaluation de l'efficacité de leurs plans

11. Voir la description du processus d'autoévaluation à la page 16 du présent rapport.

12. Il est question ici uniquement des suites données aux recommandations. Les résultats globaux relatifs à *l'Opération 2005 en évaluation de programme* sont présentés dans le chapitre consacré aux autres travaux d'évaluation réalisés en cours d'année, à la page 31.

stratégiques¹³ pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle par le biais de ces plans. La Commission publiera un rapport sur les suites de l'évaluation institutionnelle en 2011.

La relance faite auprès des collèges à l'automne 2007 incluait les suites à donner à l'évaluation institutionnelle. Dans le cas des cégeps, la Commission a transmis à chacun d'entre eux un tableau spécifique mettant en relation les liens entre les orientations ou les objectifs du plan stratégique du cégep et les recommandations que la Commission lui a formulées lors de l'évaluation institutionnelle. Cet exercice avait pour objectif de lui permettre d'une part, de répertorier les recommandations dont le suivi pourrait être examiné dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et d'autre part, de s'assurer auprès des cégeps de la juste lecture des suites attendues au regard de cette opération. Au terme de l'exercice, près de 90 % de ceux ayant des suites à donner à l'évaluation institutionnelle (35/39) pourront le faire en tout ou en partie lors de l'évaluation de l'efficacité de leur plan. Les cégeps peuvent aussi, comme c'est le cas pour les autres collèges, donner des suites au moment le plus approprié pour eux, avant l'échéance de 2011.

Près de 87 % des collèges ayant réalisé cette opération (59\68)¹⁴ ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Au 30 juin 2008, plus de 70 % des collèges (49) ont encore des suites à donner – dont 39 cégeps – et le processus d'évaluation est terminé pour 19 autres collèges¹⁵. Au cours de l'année, la Commission a reçu 13 rapports de suivi – dont huit (8) après la relance –, elle en a examiné six (6) et pour trois (3) d'entre eux, la Commission a jugé que les mesures prises par les collèges en question répondaient de façon appropriée aux lacunes observées lors de l'évaluation.

En janvier 2007, la Commission transmettait au Collège LaSalle un rapport d'évaluation sur les suites que ce dernier a données à l'évaluation institutionnelle. Elle a demandé alors au Collège de lui transmettre un rapport de suivi sur la mise en œuvre de son plan d'action et lorsqu'elle aurait reçu et examiné ce suivi, elle a indiqué qu'elle effectuerait une visite au Collège. Cette visite au cours de laquelle la Commission a rencontré la direction du Collège, les responsables de l'admission ainsi que des professeurs et des élèves a eu lieu en janvier 2008. Un rapport d'évaluation sera transmis au Collège au cours des prochains mois.

13. Voir la présentation de cette opération à la page 22.

14. Lors de cette évaluation, quatre (4) des soixante-douze collèges initialement visés ont demandé à la Commission de procéder à leur autoévaluation à une date ultérieure. L'Annexe V (page 60) présente la situation pour chaque collège, au 30 juin 2008.

15. Neuf (9) de ces collèges ont reçu un rapport sans recommandation.

Troisième orientation

Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance

Tableau synthèse

Enjeu			
La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence			
Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Résultats 2007-2008
La connaissance du mandat de la Commission	S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission	Taux de connaissance du mandat de la Commission par les publics visés	Travaux préparatoires en cours
La connaissance des travaux de la Commission	S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations	Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont participé aux activités de présentation du rapport synthèse publié à la fin de chacune des opérations d'évaluation Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont demandé à recevoir copie d'un rapport synthèse	Travaux préparatoires en cours

Le témoignage de la Commission auprès de ses publics cibles

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale, la Commission a décidé, dès la mise en ligne de son site Internet en mars 1997, d'y déposer tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collègues et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette façon de faire s'applique également aux rapports synthèses sur chacune des opérations complétées par la Commission, aux rapports annuels de gestion ainsi qu'à tous les documents qu'elle produit à l'intention des collègues pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. La Commission a voulu ainsi rendre accessibles, au plus grand nombre possible, outre la présentation de son mandat et de sa mission, les processus d'évaluation qu'elle privilégie et le résultat de ses travaux.

Lors de la consultation menée auprès des collègues et des principaux partenaires de la Commission en 2006, la très grande majorité des personnes ayant émis une opinion ont souligné la qualité du site Internet de la Commission tout en déplorant le fait que sa mission, son mandat et le résultat de ses travaux étaient globalement méconnus du grand public, des étudiants et du personnel des collèges. Sensible à ces préoccupations, la Commission en a fait le centre de la troisième orientation de son plan stratégique. Au cours des prochaines années, elle se propose donc de mieux faire connaître son rôle et d'accroître l'efficacité de son témoignage public. À cet effet, la Commission a élaboré et adopté un plan de communication quinquennal – correspondant à la durée de son plan stratégique – qui prend en compte les résultats de la consultation. Dans un premier temps, elle entend privilégier les actions qui lui permettront de rejoindre de façon plus particulière le personnel des collèges, incluant les directions, et les organismes reliés à l'enseignement collégial.

Au cours de l'année, la Commission a amorcé les travaux relatifs à l'identification de nouvelles façons de faire connaître la Commission auprès de ses divers publics et plus précisément auprès des professeurs. Lors des huit séances de formation données aux personnes devant participer à ses travaux à titre d'experts¹⁶, elle a demandé aux professeurs présents de remplir un questionnaire portant sur les moyens à privilégier pour les rejoindre efficacement. Cet exercice devrait déboucher sur diverses actions à entreprendre au cours de la prochaine année, notamment lorsque la Commission rendra public son rapport synthèse sur *l'Opération 2005 en évaluation de programme*.

Quatrième orientation

Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation

Tableau synthèse

Enjeu La qualité des évaluations menées par les collèges			
Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Résultats 2007-2008
L'accompagnement des collèges	Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission	Taux de satisfaction des collèges quant à l'accompagnement offert	Rencontre de la moitié (7/14) des nouveaux directeurs des études 5 répondants au questionnaire et 4 se sont déclarés globalement satisfaits

L'accompagnement des collèges

Dès le départ, la Commission a voulu accompagner les collèges dans leurs travaux d'évaluation tout en respectant leur autonomie et en préservant son indépendance. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la tenue de rencontres d'information au début de chaque opération d'évaluation ou encore, par l'entretien de contacts réguliers avec les intervenants dans les collèges en particulier par le biais des analystes chargés, entre autres choses, de répondre à leurs interrogations sur les évaluations que la Commission leur demande de réaliser.

À ce jour, la Commission a conduit et complété onze opérations d'évaluation¹⁷ dans le réseau et les collèges ont ainsi été amenés à développer une expertise importante en cette matière. Le maintien de cette expertise, variable d'un collège à l'autre, est toutefois menacé par les nombreux mouvements de personnel et par les départs à la retraite observés au cours des dernières années. À titre d'exemple, 12 directeurs généraux et 21 directeurs des études occupent pour la première fois une telle fonction dans un collège depuis juillet 2006 et 14 d'entre eux sont entrés en fonction au cours de la dernière année.

16. Il s'agit ici des séances de formation données dans le cadre de l'opération consacrée à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

17. L'évaluation des documents officiels – politiques, plans de réussite et plans stratégiques – n'est pas comptabilisée ici.

L'ampleur du phénomène incite la Commission à maintenir les activités de soutien qu'elle offre déjà aux collègues et à accorder, au cours des prochaines années une attention particulière aux personnes nouvellement en poste qui ont peu d'expérience en évaluation ou qui connaissent peu le mandat et les travaux de la Commission.

Outre les séances d'information organisées dans le cadre de l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages¹⁸, la Commission a tenu deux autres séances à l'intention des directeurs des études et la moitié de ceux entrés en fonction en 2007-2008 (7/14) y ont participé. Lors de ces rencontres, la Commission a présenté, notamment son mandat, la philosophie sur laquelle repose son action, ses processus d'évaluation et les suites que les collègues doivent donner à ses évaluations. Cinq des sept personnes ayant participé à ces rencontres ont rempli un questionnaire sur l'appréciation de la rencontre – objet, forme, déroulement, utilité – et à une exception près, la rencontre a globalement répondu à leurs attentes. Le petit nombre de participants a toutefois été mentionné comme étant un frein à des échanges plus en profondeur entre les personnes présentes.

18. Voir la présentation de cette opération à la page 21.

Chapitre 3

Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2007-2008

Au cours de l'année, la Commission a réalisé des travaux d'évaluation autres que ceux spécifiés dans son plan stratégique 2007-2011. Ces travaux portent sur l'opération d'évaluation de programme amorcée en 2005, sur les suites données par les collèges à ses recommandations, ainsi que sur l'évaluation de certains documents officiels – les plans stratégiques, les plans de réussite et les politiques d'évaluation – que les collèges sont tenus de lui remettre pour évaluation.

Évaluation de programme – Opération 2005

Tableau synthèse

Orientation Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte			
Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs	Résultats 2007-2008
Évaluation d'un programme — défini en objectifs et standards — choisi et évalué par chaque collège à partir de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)	Évaluer le programme choisi par chaque collège et évaluer la PIEP des collèges n'ayant pas déjà démontré son efficacité Compléter la visite des collèges et leur transmettre leur rapport d'évaluation respectif Mener à terme les travaux liés à la synthèse de cette opération	Nombre de visites Nombre de rapports transmis Publication du rapport synthèse	2 visites qui complètent le nombre de visites à effectuer 30 rapports d'évaluation transmis à 24 collèges différents Travaux en cours (à l'étape de l'adoption du rapport)

Dans le cadre de cette opération, la Commission a demandé aux collèges publics et privés subventionnés d'utiliser leur politique d'évaluation des programmes (PIEP) et de procéder à l'autoévaluation de l'un ou l'autre de leurs programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. Elle leur a aussi demandé de privilégier un programme élaboré par compétences, préférablement *Sciences de la nature* ou l'un des programmes des techniques physiques ou biologiques. La Commission a également indiqué aux collèges que leur rapport devait comprendre au moins les éléments suivants : une appréciation de la pertinence et de la cohérence du programme, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation des apprentissages et de l'efficacité du programme. Cette opération touche 72 collèges et ces derniers devaient remettre leur rapport avant la fin de l'année scolaire 2004-2005.

Par ailleurs, certains collèges appliquaient pour la première fois leur PIEP et la Commission leur a demandé de joindre au rapport d'autoévaluation de leur programme une brève appréciation de l'efficacité de l'application de leur politique. Elle a adressé la même demande aux collèges qui devaient reprendre cet exercice, à la suite de l'opération sur l'application de la PIEP réalisée en 1998-2002¹⁹.

Au cours de l'année, la Commission a complété les visites de collèges – deux visites – chacune durant habituellement une journée et demie. Elle a également transmis 30 rapports d'évaluation (9 dans leur version préliminaire et 21 dans leur version définitive) à 24 collèges différents.

En juin 2008, la Commission a présenté un projet de rapport synthèse aux membres du comité consultatif qui l'a assistée dans les travaux relatifs à cette opération afin de recueillir leurs commentaires. Après cette rencontre, le comité a mis fin à ses travaux.

Deux collèges n'ayant pas encore transmis leur rapport d'autoévaluation ont convenu avec la Commission de le lui remettre en juin 2009 pour l'un, et en octobre 2010 pour l'autre. Dans l'ensemble, cette opération s'est bien déroulée et a rejoint en grande partie les objectifs que la Commission s'était fixés au début de l'année. L'Annexe V (page 58) présente la situation, au 30 juin 2008, pour chacun des collèges touchés par cette évaluation.

Les suites données aux évaluations de la Commission

Tableau synthèse

Orientation Assurer le suivi approprié aux évaluations de la Commission qui requièrent des suites de la part des collèges			
Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs	Résultats 2007-2008
Évaluation des suites données par les collèges	Relancer les établissements n'ayant pas donné, dans le délai requis, des suites appropriées aux recommandations de la Commission Évaluer les suites données et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif	Nombre de rapports de suivis reçus des collèges Nombre de rapports d'évaluation transmis aux collèges Nombre d'opérations complétées	14 rapports de suivi reçus 6 rapports d'évaluation transmis 4 des 7 opérations concernées en évaluation de programme sont complétées, dont 3 en 2007-2008

Chaque année, la Commission s'assure que les collèges donnent des suites à ses recommandations, qu'il s'agisse d'une réévaluation demandée, d'une autoévaluation en retard ou encore, des suites comme telles. Dans le cadre de sa planification stratégique, la Commission a fait, à l'automne 2007, une relance auprès de tous les collèges afin d'avoir un portrait juste de la situation au regard des suites à donner à ses évaluations²⁰.

19. Voir la page 36 du présent chapitre.

20. Les résultats de la relance sont présentés à la page 25 du présent rapport.

Un peu plus du tiers des rapports de suivi transmis par les collèges au cours de l'année (14/39) l'ont été après le délai qui leur était imparti²¹. La Commission a examiné six de ces rapports²² et dans cinq cas, elle a jugé que les collèges concernés avaient corrigé de façon satisfaisante la situation observée lors de l'évaluation.

À l'exception des opérations d'évaluation en cours et de celles qui sont traitées spécifiquement dans ce rapport – l'*Opération 2005 en évaluation de programme* et l'*évaluation institutionnelle* –, trois des sept opérations en évaluation de programme ne sont pas encore terminées, à savoir *Techniques administratives*, *formation générale* et l'une des deux évaluations de *programmes dans les établissements privés subventionnés*²³. Selon l'opération, le pourcentage des collèges actifs dont le processus d'évaluation est terminé varie entre 88 % et 95 %. Au total, douze collèges différents ont encore des suites à donner et deux d'entre eux doivent le faire également en *Techniques administratives* et en *formation générale*. Enfin, un collège doit procéder à la réévaluation de son programme.

Pourcentage des dossiers complétés²⁴ selon l'opération
et pour les collèges actifs au 30 juin 2008²⁵

Opération (années de l'évaluation)	% des dossiers complétés
Techniques administratives (1996-1999)	95 %
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (2001-2003)	89 %
La composante de la formation générale des programmes d'études (1997-2000)	88 %

Le processus d'évaluation est considéré comme incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire, dans un délai requis, un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour corriger les lacunes observées. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates.

21. Sont exclues ici les suites données dans les délais requis pour l'opération en évaluation de programme ainsi que les suites données à l'évaluation institutionnelle dont il est question dans la section consacrée à l'impact des travaux de la Commission sur les collèges, à la page 24.

22. Les rapports évalués concernent les suivis donnés après le délai requis pour les opérations suivantes : Opération 2005 en évaluation de programme (2), Techniques administratives (1), Informatique (1), Sciences humaines (1), programmes conduisant à une attestation des études collégiales (1).

23. L'Annexe VI présente l'état de situation pour chacune de ces opérations.

24. Lorsqu'un collège a donné des suites appropriées à toutes les recommandations contenues dans un rapport d'évaluation, le dossier est complété.

25. L'opération actuellement en cours en évaluation de programme n'est pas comptabilisée ici.

Pourcentage des rapports contenant au moins une recommandation
pour les opérations d'évaluation complétées au 30 juin 2008²⁶

Opération (années de l'évaluation)	Nombre de collèges touchés	% de rapports avec recommandations
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (1997-1999)	23	83,3 %
Techniques d'éducation en services de garde (1994-1996)	31	75,6 %
Sciences humaines (1995-1997)	64	75,0 %
Informatique (1994-1996)	54	71,6 %

À ce jour, quatre opérations sont complétées, dont trois l'ont été en 2007-2008 : il s'agit de l'évaluation des programmes *Sciences humaines* et *Informatique* qui, dans les deux cas, a été complétée en septembre 2007 et de la première opération en *évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés*, cette dernière ayant été complétée en juin 2008. Plus de 70 % des rapports d'évaluation transmis aux collèges dans le cadre de chacune de ces opérations contenaient au moins une recommandation.

Plans stratégiques des cégeps incluant les plans de réussite

Tableau synthèse

Orientation Contribuer à l'amélioration de l'efficacité potentielle des plans en aidant les cégeps à se doter d'un plan stratégique utile et efficace			
Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs	Résultats 2007-2008
Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi	Évaluer les plans stratégiques au rythme de leur envoi par les cégeps et transmettre aux cégeps concernés leur rapport d'évaluation respectif	Nombre de plans reçus Nombre de rapports transmis	4 plans reçus 4 rapports transmis, dont une version préliminaire d'un rapport

La Commission évalue les plans stratégiques des cégeps ou l'actualisation de ces plans au fur et à mesure de leur transmission et elle examine alors la conformité du plan à la loi et son efficacité potentielle. Lorsqu'il s'agit d'un premier plan, la Commission procède en deux étapes afin d'apporter un soutien particulier au cégep concerné et elle lui transmet d'abord une version préliminaire de son rapport d'évaluation. Dans le cas d'un plan actualisé, la Commission l'examine dans la mesure où des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs²⁷.

26. L'Annexe VI présente la liste des collèges encore actifs qui ont participé à ces opérations.

27. Le processus et l'évaluation de l'efficacité réelle d'un plan stratégique sont respectivement présentés aux pages 16 et 22 du rapport.

En 2007-2008, la Commission a évalué quatre plans stratégiques, dont un de première génération et le cégep concerné a en main la version préliminaire du rapport de la Commission. Dans les autres cas, elle a transmis un rapport définitif à chacun des cégeps et elle a jugé que deux de ces trois plans étaient conformes aux dispositions de la loi et potentiellement efficaces.

Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Tableau synthèse

Orientation Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace			
Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs	Résultats 2007-2008
Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés	Évaluer les plans de réussite au rythme de leur envoi par les collèges et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif	Nombre de plans reçus Nombre de rapports transmis	2 plans reçus 2 rapports d'évaluation transmis

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants et étudiantes²⁸.

Au cours de l'année, la Commission a évalué deux plans d'aide à la réussite et elle a jugé que les deux plans devraient permettre aux collèges en question de bien soutenir la réussite et la diplomation de leurs étudiants.

Politiques institutionnelles et suites données à l'évaluation de leur application

Tableau synthèse

Orientation Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables			
Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs	Résultats 2007-2008
Évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages et de l'efficacité potentielle de celles relatives aux programmes ainsi que leur application	Poursuivre l'évaluation de ces politiques au rythme de leur réception et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif	Nombre de politiques reçues Nombre de rapports transmis Suites données à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée entre 1998-2002	4 PIEP et 6 PIEA reçues 4 rapports d'évaluation transmis (1 PIEP et 3 PIEA) Opération terminée pour 94 % des collèges visés

28. Le processus et l'évaluation de l'efficacité réelle d'un plan de réussite sont respectivement présentés aux pages 16 et 21 du rapport.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité potentielle. L'évaluation de son *application* lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique. L'application de la politique est habituellement évaluée dans le cadre d'une opération spécifique, comme ce fut le cas en 1998-2002 dans les collèges décernant le diplôme d'études collégiales.

À deux exceptions près, tous les collèges publics et privés subventionnés et la moitié des collèges privés non subventionnés ont une PIEP qui a été examinée par la Commission. Plus de la moitié des cégeps (57,7 %) et près de 43 % des collèges privés subventionnés lui ont d'ailleurs soumis une deuxième version de leur politique.

En 2007-2008, la Commission a reçu quatre PIEP dont trois politiques révisées et elle en a évalué une. Elle a jugé que cette politique contenait des éléments qui assurent la prise en compte de l'évaluation dans la gestion des programmes d'études et qui sont de nature à encadrer efficacement cette évaluation.

Au 30 juin, seize établissements n'avaient pas encore transmis leur politique : un collège privé subventionné, quatorze collèges privés non subventionnés et un autre établissement relevant d'une université (voir l'Annexe VII, page 69). Les actions entreprises par la Commission au cours de l'année pour faire en sorte que ces collèges se conforment à la réglementation en adoptant le plus rapidement possible leur propre politique sont présentées dans la section consacrée au système d'assurance qualité des collèges, à la page 20 du rapport.

Les suites à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

Au 30 juin 2008, le processus d'évaluation est terminé pour 94 % (78/83) des collèges touchés par l'évaluation de l'application de la PIEP réalisée entre 1998 et 2002. La Commission a demandé aux collèges n'ayant pas encore démontré l'efficacité de leur politique de le faire lors de l'Opération 2005 en évaluation de programme, puisqu'ils devaient alors compléter cette évaluation à l'aide de leur PIEP²⁹. Les 20 collèges visés par cette demande devaient joindre, au rapport d'autoévaluation de leur programme, un bref rapport sur l'efficacité de l'application de leur politique. Au 30 juin, quatre d'entre eux n'ont pas encore transmis leur rapport : deux le feront d'ici 2010 et deux autres, à une date ultérieure non précisée. Enfin, un collège a encore des suites à donner au rapport de la Commission. L'Annexe VII présente la situation pour chacun des collèges touchés, à la page 66.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

La Commission évalue le *contenu* de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales et aux critères d'évaluation de la Commission. L'*application* de la PIEA est évaluée partiellement par la Commission lors de ses évaluations de programme. Une opération spécifique a été lancée au printemps 2005 et elle est présentée à la page 21 du présent rapport.

29. Voir la présentation de cette opération à la page 31.

À deux exceptions près, tous les collèges ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages évaluée par la Commission. Au 30 juin 2008, un peu plus de 89 % des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et près de 60 %, une troisième. Toutes les politiques actuellement en vigueur, sauf celles de sept établissements, ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes. Les sept collèges en question ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Ils doivent y donner des suites appropriées et transmettre ensuite la nouvelle version de leur politique à la Commission pour évaluation.

Durant l'année, la Commission a reçu six politiques révisées et elle en a évalué la moitié. Deux d'entre elles ont été jugées partiellement satisfaisantes et l'autre, insatisfaisante. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'Annexe VII, à la page 68.

Au 30 juin dernier, deux établissements – un privé subventionné et un privé non subventionné – n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte de leur politique.

Chapitre 4

Ressources de la Commission au 31 mars 2008

Les ressources humaines

L'effectif permanent autorisé de la Commission est de 25 postes réguliers et l'effectif utilisé est de 27 postes³⁰ :

- 4 hors cadre;
- 1 cadre;
- 14 professionnels et professionnelles;
- 4 agentes de secrétariat;
- 1 technicienne en administration;
- 1 agente de bureau;
- 1 opérateur en informatique;
- 1 poste vacant.

Mouvements du personnel

Durant l'année, la Commission a embauché une professionnelle sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes ainsi que du personnel occasionnel, dont une professionnelle (remplacement d'un congé de maladie) et une agente de secrétariat (congé de maternité).

Représentativité des femmes

Les femmes représentent 57,7 % de l'ensemble des employés (15/26) en poste au 31 mars³¹.

Représentativité des femmes

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
Hors cadre	2/4	50,0 %	1/4	25,0 %	1/4	25,0 %
Personnel d'encadrement	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %
Personnel professionnel	8/13	61,5 %	9/14	64,2 %	8/14	57,1 %
Fonctionnaires	7/8	87,5 %	6/7	85,7 %	6/7	85,7 %

30. Deux postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement.

31. Un poste est vacant au 31 mars 2008.

Égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

La personne embauchée au cours de l'année est issue des groupes ciblés par le gouvernement³² pour favoriser l'accès à l'emploi.

Trois personnes s'inscrivent dans le groupe d'âge des moins de 34. La représentativité des jeunes par rapport au personnel régulier au 31 mars 2008 est égale à celle des deux dernières années, soit 12 %.

Représentativité des moins de 34 ans

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
34 ans et moins	3	12,0 %	3	12,0 %	3	12,0 %
35 ans à 54 ans	19	73,0 %	18	69,0 %	15	57,7 %
55 ans et plus	4	15,0 %	5	19,0 %	8	30,8 %

Formation et développement des ressources humaines

En 2007-2008, la Commission a consacré 48 173 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération), ce qui représente une augmentation de plus de 3,5 % par rapport à l'argent investi à ce chapitre au cours de l'année précédente. Dix-sept employés (62,9 % de l'effectif utilisé) ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 104 jours. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution assez importante autant pour le nombre de personnes touchées (17,9 %) que pour le nombre de jours de formation accordés (12,3 %). La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 2,6 % de la masse salariale et dépasse ainsi largement la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
	Nombre	%			
2004-2005	18	64,3	41 446 \$	93	2,3
2005-2006	16	61,5	34 618 \$	81,4	2,1
2006-2007	21	80,8	46 524 \$	116,8	2,7
2007-2008	17	62,9	48 173 \$	104	2,6

En 2007-2008, un peu plus de 69,7 % des dépenses consacrées à la formation et au développement des ressources humaines se retrouve dans les domaines *administration* et *congrès, colloques et conférences*.

32. Les communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Représentativité des moins de 34 ans

Domaines de formation	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
	Pourcentage des dépenses (%)			
Informatique et bureautique	4,0	0,0	4,2	18,5
Administration	24,1	41,0	13,2	24,6
Communication	10,0	12,9	5,5	8,3
Congrès, colloques et conférences	59,3	44,7	76,0	45,1
Autres	2,6	1,4	1,1	3,5

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les données relatives à cette aide sont donc intégrées à celles du Ministère.

Les ressources financières

En 2007-2008, la Commission disposait d'un budget de 2 168 200 \$, ce qui correspond à une augmentation de 0,6 % par rapport au budget de l'année précédente. La Commission a terminé l'exercice financier avec un excédent. Les dépenses pour l'année se répartissent de la façon suivante :

- 79 % : « traitement »;
- 20 % : « fonctionnement »;
- 1 % : « amortissement ».

Budget de fonctionnement de la Commission (en milliers de \$)

Catégories	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Variation
Traitement	1 765,5	1 660,3	1 700,5	1 713,7	0,7 %
Fonctionnement	467,6	441,3	437,5	437,5	0,0 %
Amortissement	19,0	22,0	17,0	17,0	0,0 %
TOTAL	2 252,1	2 123,6	2 155,0	2 168,2	0,6 %

Les frais occasionnés par l'utilisation d'experts externes à la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2007-2008, soixante-deux personnes l'ont assistée à titre d'expert externe ou encore, de membre d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements, les réunions des comités, s'élèvent à 60 596 \$, ce qui représente 13,8 % du budget de fonctionnement.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année, la Commission a consacré 23 494 \$ au soutien et au développement de ses ressources informationnelles :

- 2 235 \$ affectés au développement du système d'information et de gestion;
- 7 975 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 13 284 \$ consacrés au développement de son parc informatique.

Chapitre 5

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base au contenu des deux chapitres consacrés à la présentation des résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, la Commission a tenu 14 réunions totalisant 11 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 61 rapports d'évaluation, dont dix dans leur version préliminaire.

Publications

Au cours de l'année, la Commission a adopté et publié quatre documents élaborés à l'intention des collèges dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et de celle des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Il s'agit d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse respectifs à chacune de ces opérations. Comme le stipule l'article 3 de sa Politique linguistique, ces documents ont été traduits en version anglaise. La Commission a également publié son rapport annuel de gestion 2006-2007 et son Plan stratégique 2007-2011. Ces documents ont été déposés à l'Assemblée nationale en mars 2008 pour le premier et en mai pour le second. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'Annexe VIII, page 70.

Communications

La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de ses évaluations. Il compte près de 1 750 rapports d'évaluation adressés aux collèges, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

Relations avec divers organismes

Tout au long de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants ou organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes de l'un ou l'autre des organismes suivants :

- l'Association des collèges privés du Québec;
- l'Association québécoise de pédagogie collégiale;
- l'Association Dialogue collèges/universités;
- le Conseil des collèges privés non subventionnés;
- le Conseil supérieur de l'éducation;
- la Fédération autonome du collégial (FAC);
- la Fédération des cégeps et ses diverses instances;
- la Fédération des enseignantes et des enseignants de cégep (FEC);
- la Fédération étudiante des collèges du Québec (FECQ);
- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ)
- l'Université Laval.

La Commission a également reçu deux missions d'études étrangères, l'une provenant du Cameroun et l'autre du Sénégal. Lors de ces rencontres, elle a présenté son mandat, sa mission et ses processus et plus particulièrement celui concernant les évaluations de programme.

Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté, en juin 2007, une politique linguistique qu'elle a présentée à son personnel au début de l'automne suivant.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, la Commission a reçu une demande d'accès à l'information conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Lors de l'exercice précédent, elle avait également reçu une telle demande.

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant le personnel de la Commission ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, elle a défini un profil d'accès aux

renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs de son système d'information et de gestion et elle a organisé la sécurité du système en fonction de ces profils.

Déclaration de services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte se retrouve à l'Annexe IX, page 72.

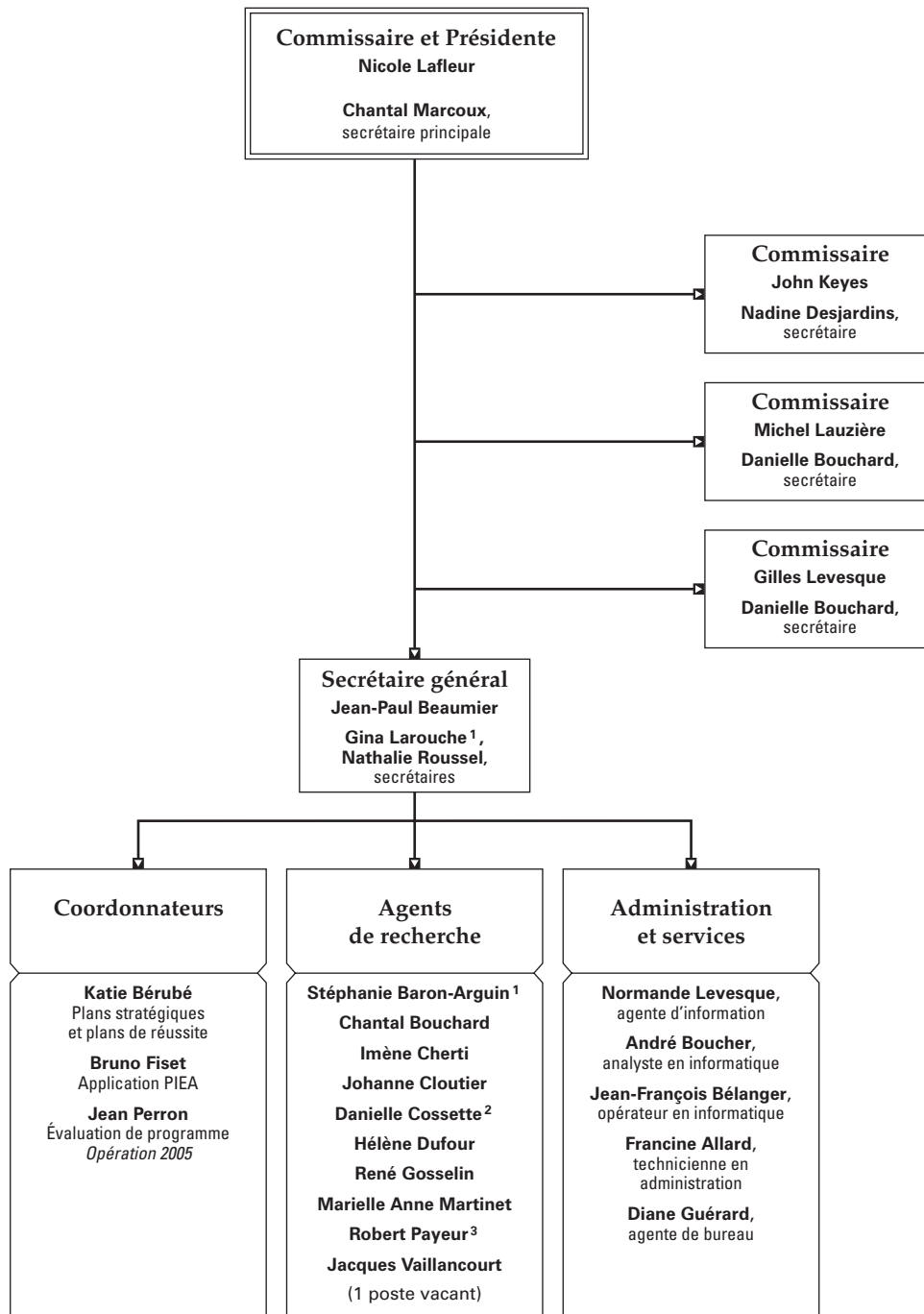


ANNEXES

Annexe 1

Organigramme au 31 mars 2008

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



1. Personnel occasionnel

2. Prêt de services au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport depuis le 29 octobre 2007

3. Congé sans solde jusqu'en août 2008

Annexe II

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs en 2007-2008

Comité consultatif sur l'évaluation de *l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*

Gilles Levesque
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Bouchard
Directrice générale
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.

Line Corneau
Directrice des services aux étudiants
Cégep de Chicoutimi

Christian Corno
Directeur adjoint à l'enseignement
Collège Champlain – Saint-Lambert

Raymond Genest
Directeur des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Josée Lafleur
Directrice des études à la retraite
Cégep de Rimouski

Hélène Lalancette, BSc, MSc
Professeure en biologie
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Catherine Larouche
Professeure en administration scolaire
Département des sciences de l'éducation et de psychologie
Université du Québec à Chicoutimi

Louise Martin
Coordonnatrice du Département des soins infirmiers
Cégep de Sept-Îles

Christian Morin
Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Oscar Moya
Professeur de philosophie, coordonnateur départemental
Collège François-Xavier-Garneau

Guy Papillon
Directeur des études
Cégep de Saint-Hyacinthe

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Lise St-Pierre
Professeure agrégée
Département de pédagogie
Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke

Gilles Tremblay
Consultant en matières éducatives

Sylvie Vézina
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Jean Perron¹
Coordonnateur de projet par intérim
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation *de programme – Opération 2005*

John Keyes
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nadine Arbour
Chercheuse
Groupe Ecobes – Cégep de Jonquière

Louise Balaux
Coordonnatrice du développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Diane de Grosbois
Conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

Daniel Gatien
Professeur de Sciences de la nature
Cégep John Abbott

Gilles Kirouac
Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Alain Lamarre
Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Éric Lavigne
Coordonnateur du programme
Sciences, lettres et arts
Collège André-Grasset

Jean Morin
Directeur des études
Collège Laflèche

Lise Ouellet
Coordonnatrice
Cégep de Sainte-Foy

Jean Perron
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. Monsieur Bruno Fiset a coordonné cette opération jusqu'au 16 mai 2008.

**Comité consultatif sur l'évaluation
de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps
et des plans de réussite des collèges privés
subventionnés**

Plans stratégiques des cégeps :

Michel Lauzière
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur
Cégep de Drummondville

Denise Bélanger
Directrice des ressources humaines
Collège de Bois-de-Boulogne

Marie-France Bélanger
Directrice des études
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Sylvie Desaulniers
Gestionnaire
Ministère des Affaires municipales et des Régions

Richard Filion
Directeur général
Collège Dawson

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Sylvie Fortin
Directrice des communications et des affaires corporatives
Collège François-Xavier-Garneau

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska

André Morin
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup

Christiane Piché
Vice-rectrice adjointe à la recherche
Université Laval

Richard Pigeon
Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Claude Rivard
Conseiller en gestion
CR Conseil inc.

Serge Tessier
Directeur général
Cégep de Saint-Jérôme

Daniel Trudel
Coordonnateur
Cégep Limoilou

Katie Bérubé²
Coordonnatrice
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

**Comité consultatif sur l'évaluation de
l'efficacité des plans stratégiques des cégeps
et des plans de réussite des collèges privés
subventionnés**

Plans de réussite des collèges privés subventionnés :

Michel Lauzière
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis
Directrice des études
Collège Mérici

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Suzanne Nadeau
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Richard Pigeon
Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Ninon St-Pierre
Directrice des études
Collège international des Marcellines

Katie Bérubé
Coordonnatrice
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

2. Madame Jocelyne Bolduc a coordonné cette opération jusqu'au 8 février 2008.

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2007-2008³

Évaluation de programme – Opération 2005

Hélène Arsenault

Professeure
Cégep de Baie-Comeau

Edward Berryman

Professeur de sociologie / Sciences humaines
Cégep de Sainte-Foy

Jean-Pierre Bonin

Conseiller pédagogique
Collège Ahuntsic

Pierre Cadieux

Consultant en formation

Madeleine Cauboue

Professeure au Département des technologies du bois
et de la forêt
Cégep de Sainte-Foy

Marie-Michelle Doiron

Conseillère pédagogique
Cégep de Rimouski

Francis Foy

Consultant en gestion de commerce de détail

Marie Gagnon

Adjointe à la Direction des études
Collège de Maisonneuve

Alain Huot

Professeur en Soins infirmiers
Cégep de Lévis-Lauzon

Gilles Kirouac

Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Paul Lavoie

Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

André Leclerc

Directeur adjoint
Cégep de Trois-Rivières

François Leduc

Professeur en Techniques administratives
Collège Montmorency

Jean Morin

Directeur des études
Collège Laflèche

Yvan Morin

Professeur en Techniques juridiques
Collège François-Xavier-Garneau

Jean-Paul Myre

Responsable du recrutement
Desjardins Sécurité financière

Lise Ouellet

Coordonnatrice
Cégep de Sainte-Foy

Claude Parenteau

Professeur de musique à la retraite
Cégep de Trois-Rivières

Benoît Régis

Professeur au Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Michel Rioux

Spécialiste en Sciences physiques
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Julie Roy

Professeure en Commercialisation de la mode
Cégep Marie-Victorin

Élaine Simard

Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Ninon St-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Luc Amyotte

Professeur
Cégep de Drummondville

Claude Bélanger

Adjoint à la Direction des études
Collège Marianopolis

Réjean Bergeron

Adjoint à la Direction des études
Cégep de Sherbrooke

Sylvie Bergeron

Cadre à la direction à la retraite
Cégep de Jonquière

Johanne Bouchard

Directrice générale
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.

Josée Bouchard

Analyste de la planification et de l'évaluation
Collège régional Champlain

Germain Bouffard

Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Normand Bourgeois

Conseiller pédagogique
Collège Champlain – St. Lawrence

Claire Branchaud

Conseillère pédagogique à la retraite
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Christian Corno

Directeur adjoint à l'enseignement
Collège Champlain – Saint-Lambert

3. Ces données portent sur l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Florian Côté

Conseiller pédagogique en formation continue
Collège d'Alma

Andrée Déry

Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Hyacinthe

Jo-Anne Dittmann

Conseillère pédagogique
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Micheline-Johanne Durand

Professeure adjointe
Université de Montréal

Hubert Fortin

Directeur des études à la retraite
Collège Laflèche

Jean-Paul Gagnon

Consultant en éducation

Sylvie Garant

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Marie Gauvin

Coordonnatrice et enseignante
Cégep de Drummondville

Raymond Genest

Directeur des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Jacques Houde

Professeur à la retraite
Collège de Rosemont

Nancy Kelly

Directrice de la formation continue
Collège Champlain – Saint-Lambert

Josée Lafleur

Directrice générale à la retraite
Cégep de Rimouski

Suzie Lagrandeur

Professeure
Cégep de Thetford

Suzanne Lahaie

Adjointe à la Direction des études et
responsable du développement pédagogique
Collège Montmorency

Sylvain Lambert

Directeur des études
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Régis Larouche

Professeur au Département des langues et littérature
à la retraite
Cégep de Chicoutimi

André Leclerc

Directeur adjoint
Cégep de Trois-Rivières

Louise Martin

Coordonnatrice à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Thomas McKendy

Adjoint à la Direction des études
Cégep John Abbott

Christian Morin

Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Hélène Morin

Professeure et coordonnatrice de programme
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Oscar Moya

Professeur
Collège François-Xavier-Garneau

Suzanne Nadeau

Directrice des études à la retraite
Collège O'Sullivan de Montréal

Michel Paiement

Directeur du Campus
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

Claude Parenteau

Professeur de musique à la retraite
Cégep de Trois-Rivières

Gilles Raïche

Professeur
Université du Québec à Montréal

Benoît Régis

Professeur au Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Johanne Renauld

Directrice des études
Collège Bart (1975)

Jean-François Savard

Conseiller pédagogique
Cégep Limoilou

Élaine Simard

Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Robert St-Amour

Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Ninon St-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

François Sylvain

Professeur en Techniques administratives
Cégep de Drummondville

Mireille Vachon

Professeure de français
Collège Marianopolis

Annexe III

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2007-2008

Évaluation de programme – Opération 2005 (30 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (9)

Établissements publics (4)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Matane
Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis campus de Drummondville
Collège Ellis campus de Trois-Rivières
Collège O'Sullivan de Québec

Rapports définitifs (21)

Établissements publics (16)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi

Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec

Plans de réussite des collèges privés subventionnés (2 rapports)

Rapports définitifs (2)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche

Plans stratégiques des cégeps incluant leurs plans de réussite (4 rapports)

Rapport dans sa version préliminaire (1)

Collège Gérald-Godin (1^{er} plan)

Rapports définitifs (3)

Collège Ahuntsic (2^e plan)
Cégep Beauce-Appalaches (2^e plan)
Cégep de Drummondville (2^e plan)

Suites données aux recommandations de la Commission (18 rapports)

AEC dans les établissements privés non subventionnés (1)

Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

Évaluation de programme – Opération 2005 (8)

Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – St. Lawrence
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Montmorency
Cégep de Sorel-Tracy
Conservatoire Lassalle

Informatique (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Sciences humaines (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Techniques administratives (1)

Collège Édouard-Montpetit

Évaluation institutionnelle (6)

Collège régional Champlain
Collège Édouard-Montpetit
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Bart (1975)
Collège international des Marcellines
Conservatoire Lassalle

Politiques institutionnelles

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes PIEP (1 rapport)

Établissement public (1)

Cégep de La Pocatière

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages PIEA (3 rapports)

Établissement public (1)

Collège Ahuntsic

Établissements privés subventionnés (2)

Campus Notre-Dame-de-Foy
École nationale de cirque

Évaluations en cours au 30 juin 2008

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (100 établissements)⁴

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (21 rapports)

Établissements publics (4)

Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent

Établissements privés subventionnés (8)

Collège Centennial
Collège Laflèche
Collège Mérici
Collège Mother House
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements privés non subventionnés (9)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège de l'immobilier du Québec
Collège La Cabriole
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de théâtre du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Musitechnic Formation

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (51 rapports)

Établissements publics (38)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville

Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège André-Grasset
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements privés non subventionnés (8)

Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Collège Salette inc.
École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut Trébas Québec inc.

4. Cent quatre établissements étaient visés par l'opération. Un collège privé subventionné a cessé d'offrir la formation collégiale, un autre venait d'être créé lors du lancement de l'opération, un collège privé non subventionné a reçu son permis ultérieurement et un autre a cessé ses activités. Le tableau porte donc sur la situation pour 100 établissements.

Rapports d'autoévaluation attendus (28 rapports)

Établissements publics (8)

Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sept-Îles
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (8)

Collège Bart (1975)
Collège Ellis campus de Drummondville
Collège Ellis campus de Trois-Rivières
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
École nationale de cirque
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (8)⁵

Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.⁶
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de l'Estrie inc.
Collège de photographie Marsan
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean
Collège MultiHexa Trois-Rivières
École nationale de l'humour

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (4)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

5. L'École de danse de Québec offre en collaboration avec le Cégep de Sainte-Foy le programme Danse-interprétation (DEC 561.BB) et, à ce titre, elle collaborera à l'évaluation de l'application de la PIEA du Cégep.

6. Les Ateliers de danse moderne de Montréal offre, en collaboration avec le Cégep du Vieux Montréal, le programme Danse-interprétation, volet contemporain (DEC 561.B0). L'évaluation de l'application de la PIEA devrait se faire en collaboration avec le Cégep du Vieux Montréal.

Annexe V

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2008

Évaluation de programme – Opération 2005⁷ (72 établissements)⁸

Processus d'évaluation terminé (11)

Établissements publics (8)

Collège Ahuntsic
Collège Champlain - Lennoxville
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Sainte-Foy
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Laflèche
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis

Suites attendues (40)

Établissements publics (31)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de La Pocatière
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais*
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Saint-Hyacinthe

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sept-Îles*
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (9)

Collège Bart (1975)
Collège André-Grasset
Collège Centennial*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle*
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
École nationale de cirque*
Conservatoire Lassalle*

Suites en cours d'évaluation à la Commission (15)

Établissements publics (13)

Cégep Beauce-Appalaches
Collège Édouard-Montpetit*
Collège Gérald-Godin*
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Mérici
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

7. Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002. Lors de l'évaluation de programme dont il est question ici, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne n'avait pas encore élaboré sa propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette politique à un autre moment.

8. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville*

Collège Ellis campus de Trois-Rivières*

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Campus Notre-Dame-de-Foy

École de musique Vincent-d'Indy*

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Institut Teccart (2003) en 2010*

Séminaire de Sherbrooke en 2009*

* Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002

Évaluation institutionnelle en 2000-2004 (72 établissements)⁹

Processus d'évaluation terminé (19)

Établissements publics (9)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Suites attendues (39)

Établissements publics (32)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Héritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent

Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (8)

Établissements publics (7)

Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville

Établissement privé subventionné (1)

Collège LaSalle

Réévaluation (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2011
Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2011

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

9. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 (9 établissements)¹⁰

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI Administration. Technologie. Santé
Collège de l'Estrie inc.
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique ISI
Institut Trébas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-Business : Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03), échéance à déterminer

10. L'évaluation a touché 19 établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et neuf autres établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour 9 établissements.

Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 (84 établissements)¹¹

Processus d'évaluation terminé (74)

Établissements publics (52)

Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles¹²
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Collège John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin¹³
 Cégep Marie-Victorin :
 - Campus Beth Jacob et Chaya Mushka¹⁴
 - Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 Cégep @ distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Collège de Valleyfield
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus MacDonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire
 - Campus de La Pocatière
 - Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissement public (1)

Collège Édouard-Montpetit

Établissement privé subventionné (1)

Collège O'Sullivan de Québec

Suites attendues (8)

Établissements publics (7)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep André-Laurendeau
 Collège de Maisonneuve
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville

Établissement privé subventionné (1)

Séminaire de Sherbrooke

11. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

12. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

13. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

14. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes de *Techniques administratives et Coopération en 1996-1999 (59 établissements)*¹⁵

Processus d'évaluation terminé (56)

Établissements publics (48)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Collège John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis
 Collège de l'Assomption
 Collège Bart (1975)¹⁶
 Collège LaSalle
 Collège O'Sullivan de Montréal¹⁷
 Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues (3)

Établissements publics (3)

Cégep André-Laurendeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Maisonneuve

15. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

16. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

17. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Annexe VI

Opérations complétées au 30 juin 2008

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 (11 établissements)¹⁸

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec

Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)¹⁹

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville²⁰
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson²⁰
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante

Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

18. L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

19. L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

20. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)²¹

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne²²
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Collège John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency

Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)²³

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de l'Assomption
Collège Laflèche

21. L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

22. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

23. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2008

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en 1997-2002 (83 établissements)²⁴

*Processus d'évaluation terminé*²⁵ (77)

Établissements publics (50)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi^{*}
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit^{**}
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gerald-Godin^{**}
Cégep de Granby Haute-Yamaska^{*}
Collège Héritage
Cégep de Jonquière^{**}
Collège John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette^{**}
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou^{*}
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve^{*}
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency^{*}
Cégep de l'Outaouais^{**}
Cégep de Rimouski^{**}
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont^{*}
Cégep de Saint-Félicien^{**}
Cégep de Sainte-Foy^{*}
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu^{*}

Cégep de Saint-Laurent^{*}
Cégep de Sept-Îles^{**}
Collège Shawinigan^{*}
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy^{*}
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières^{*}
Collège de Valleyfield
Collège Vanier^{**}
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial^{**}
Collège Ellis campus de Drummondville^{**}
Collège Ellis campus de Trois-Rivières^{**}
Collège international des Marcellines^{*}
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle^{**}
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières^{**}
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle^{**}
École de musique Vincent-d'Indy en 2007^{**}

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

24. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale et un autre offre seulement une attestation d'études collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements.

25. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Le rapport de ces treize établissements ne contenait pas de recommandation.

** Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de *L'évaluation de programme – Opération 2005*.

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Évaluation qui sera complétée dans le cadre de l'évaluation de programme – Opération 2005 (2)

*Établissements privés subventionnés (2) ****

Institut Teccart (2003) (deuxième évaluation en 2010)
Séminaire de Sherbrooke en 2009

Évaluation reportée à une date ultérieure (3)

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne²⁶

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque²⁶

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

26. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et l'École nationale de cirque devaient évaluer l'application de leur politique dans le cadre de l'opération 2005 en évaluation de programme. À ce moment-là, ces établissements n'avaient pas encore élaboré leur PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de ces politiques à un autre moment.

*** Le rapport de ces deux collèges devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) au 30 juin 2008

Établissements dont la politique a été évaluée en 2007-2008 (3 rapports)

Établissements	Jugement
Cégeps (1)	
Collège Ahuntsic	PS
Privés subventionnés (2)	
Campus Notre-Dame-de-Foy	IS
École nationale de cirque	PS
ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante	

Politiques non reçues (2)

Établissement privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Établissement privé non subventionné (1)

Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) au 30 juin 2008

Établissements dont la politique a été évaluée en 2007-2008 (1 rapport)

Public (1)

Cégep de La Pocatière

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (16)

Privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Privés non subventionnés (14)

Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Info-Technique
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Trois-Rivières
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
Collège radio télévision de Québec inc.
École de danse de Québec
École nationale de l'humour
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Première version de politique en cours d'évaluation (1)

Public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Publications de la Commission depuis 1993

Plan stratégique

- Plan stratégique 2007-2011 — (2007)

Documents d'orientation

- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés — (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps — (2008)
- Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages — (2006)
- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)

Version anglaise

- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges — (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps — (2008)
- Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) — (2006)
- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines — (1994)
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: Its Mission and Orientations — (1994)

Guides d'évaluation

- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (2001)
- L'évaluation institutionnelle — (2000)
La composante de la formation générale des programmes d'études — (1997)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (1997)
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)

- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Le programme de Sciences humaines — (1995)
- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1994)
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique — (1994)

Version anglaise

- The Institutional Evaluation — (2000)
- The General Education component of Programs of Studies — (1997)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- The Social Science Program — (1995)
General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology — (1994)

Cadres d'analyse

- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés — (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (2008)
- Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages — (2006)

Version anglaise

- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges — (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps — (2008)
- Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) — (2006)

Rapports synthèses

- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèves — (2004)
- L'exercice des responsabilités dans les collèves : une première évaluation institutionnelle — (2004)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002) — (2003)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes — (2002)
- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études — (2001)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives — (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999 — (1999)
- Évaluation du programme de Sciences humaines — (1997)
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1996)
- Évaluation des programmes d'Informatique — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse — (1995)

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 2000-2001 – 1999-2000 – 1998-1999 – 1997-1998 – 1996-1997 – 1995-1996 – 1994-1995 – 1993-1994
- Rapports annuels de gestion : 2006-2007 – 2005-2006 – 2004-2005 – 2003-2004 – 2002-2003 – 2001-2002

Autres publications

- Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)
- Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme :
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
- Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997)

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study Evaluating Programs of Study in Québec (1997)

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habilitier un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habilitier des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas

requis dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le membre doit en outre compléter une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **19 février 2007**. Il entre en vigueur dès son adoption.

